

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement

Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

Ville de Montréal	Assemblée du	3 décembre 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	3 décembre 2002
	Numéro de la résolution	CA02 140192

Article 40.016 : Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par la conseillère Mary Deros

d'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Villeray / Saint-Michel / Parc Extension de manière à ce que l'aire d'affectation "commerce/ habitation" de la rue Saint-Roch comprise entre la rue Durocher et l'avenue Champagneur, soit agrandie à même l'aire d'habitation pour y inclure le bâtiment sis au 750, rue Saint-Roch Ouest (lots 637-503 et 637-504 de la paroisse cadastrale de Saint-Laurent);

Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville.

Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1021386005

R40.016

FL

-

Paolo TAMBURELLO

Francine LECLERC

Président du conseil d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement